

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

4 mai 2021

Date d'affichage :

14 mai 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 10 mai le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 4 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI (à partir de la question n° 5), NIORT, M. PAILLONCY (à partir de la question n° 5), Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR (à partir de la question n° 5), VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
absente jusqu'à la question n° 4

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 4

Mme Christine PIERES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Véronique LYON

M. Jean-Louis RAYNAUD, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Evelyne VAUGIEN

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Charles BRAULT

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
absente jusqu'à la question n° 4

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Nathalie NIORT

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2021**

QUESTION N° 11

OBJET : 10 avenue de Dunkerque : déclassement d'une portion de domaine public communal

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 27 avril 2021 et par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 29 avril 2021.

A l'occasion de la vente d'une maison au 10 avenue de Dunkerque, la Commune a été saisie concernant une portion de domaine public d'environ 65 m² jouxtant la parcelle BI n°120 et occupée par les propriétaires de ce terrain depuis plusieurs décennies.

Comme l'illustrent le plan en annexe et la symétrie de la voirie, cette portion d'impasse aurait dû être intégrée à la parcelle privée. Mais elle appartient encore à la Commune et est demeurée en domaine public. Dans les faits, elle se situe derrière le portail d'accès à la parcelle BI n°120.

Cette surface ayant été clôturée par un portail et un mur d'enceinte depuis plusieurs années, et aucune réclamation n'ayant été reçue en mairie concernant cette situation, sa désaffectation du domaine public peut être constatée sans autre formalité et son déclassement être prononcé.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **constater la désaffectation et prononcer le déclassement de la partie clôturée du domaine public d'environ 65 m² attenant à la parcelles BI n°120, 10 avenue de Dunkerque,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte en conséquence.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 10 mai 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL